

Avez-vous des droits de copie à recevoir ?

Liste des œuvres ayant reçu des redevances au titre de la reprographie : fonctionnement du moteur de recherche.

Tous les ayants droit dont les œuvres publiées ont été reproduites par une organisation ayant signé un contrat d'autorisation de reproduction d'œuvres protégées avec le CFC, peuvent recevoir des redevances au titre du droit de reprographie.

Le moteur de recherche présenté dans cette rubrique vous permet de connaître quelles sont les œuvres (livres, journaux, magazines, revues...) publiées en France, auxquelles le CFC a reversé plus de 30 € au titre de l'année indiquée.

1

Après une **recherche** :

Rapide par le n° ISSN ou le titre pour la presse ou n° ISBN du livre ;

ou **avancée** pour le livre (auteurs, titre, collection, éditeur).

Rechercher un livre

Recherche rapide

Numéro ISBN > OK

Recherche avancée ✓

** Champs auteur ou titre obligatoires

Auteur **

Titre **

Collection

Editeur

> OK

Rechercher un titre de presse

Recherche rapide

* champs obligatoires

Numéro ISSN > OK

ou

Titre* > OK

2

Vous accédez à un titre précis ou à une liste de titres selon la précision de votre recherche.

55724 Résultats

ISBN	Auteurs	Titre	Editeur	Collection
2501027566	GINGER	Gestalt, un art du contact (La)	MARABOUT	MARABOUT PRATIQUES. PSYCHOLOGIE
2864240424	BECKER / CHAPOULIE [TRAD] / BRIAND [TRAD]	Outsiders : études de sociologie de la déviance	ANNE-MARIE METAILIE (EDITIONS)	OBSERVATIONS
2200016158	GADET	Français ordinaire (Le)	ARMAND COLIN	LINGUISTIQUE

3

En cliquant sur le à la fin du titre, vous visualisez la fiche complète de la publication et si des droits lui ont été reversés l'année indiquée.

FICHE DU LIVRE

Gestalt, un art du contact (La)

ISBN	2501027566
Titre	Gestalt, un art du contact (La)
Auteur(s)	GINGER
Éditeur	MARABOUT
Collection	MARABOUT PRATIQUES. PSYCHOLOGIE
Année d'édition	1995
Droits reversés en *	2015

* : les montants reversés ne sont pas indiqués ici par souci de confidentialité. Pour connaître les montants exacts, vous devez vous adresser à l'éditeur de l'ouvrage. En cas de difficultés, vous pouvez également vous adresser au CFC.

Selon le mode de reversement de la part auteur, choisi par l'éditeur de la publication :

- l'éditeur reverse lui-même à (aux) auteur(s) la (les) part(s) qui leur(s) reven(nen)t ;
- ou l'éditeur a délégué cette tâche au CFC qui a donc reversé les parts revenant aux auteurs aux sociétés qui les représentent.

Pour en savoir plus sur les modalités de répartition et de reversement des redevances :

<http://www.cfcopies.com/auteurs-editeurs>